

Ornolac
la Vache
grattoir
16

BEAUX-ARTS
Inventaire des Sites

CHARTER INTELLECTUEL 1424

ARIEGE
ORNOLAC

NOTIFICATION

14 mars 1945

Spélige
d'Ornolac

Par arrêté en date du *14 mars 1945* le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a inscrit sur l'Inventaire des Sites l'ensemble des grottes (intérieur et extérieur) dites Spélige d'Ornolac à ORNOLAC (Ariège) ainsi que leurs abris compris à l'intérieur du périmètre délimité comme suit :

- au nord, contours de la parcelle 570 B; une ligne fictive tirée de l'extrémité orientale de la limite commune des parcelles 438 et 570 B et passant à 30m. au nord de la pointe septentrionale la plus proche de la parcelle 570 B;

- à l'est, une ligne fictive ayant pour origine le point, où la ligne précédente recoupe la parcelle 570 B et aboutissant à la pointe extrême orientale de la parcelle 570 B; le contour oriental de cette dernière parcelle, longeant le chemin du Barry.

- au sud, le contour méridional des parcelles 570 et 570 B.

- à l'ouest, la limite de la commune d'ESPEYR-LES-BAINS.

La mesure vise les parcelles cadastrales n° 438y, 570y, et 570 de la section B - appartenant à la commune d'ORNOLAC./.

Monsieur BONIS, Architecte et représentant du Ministre
à la Commission Départementale des Sites

Ornolac
la Vache